

CONTACT PRESSE :

Jean-Paul AMARY / 06 07 30 73 79 – 01 43 61 23 38

E-mail : jean-paul@amary.com

De l'engagement et des missions d'OPCALIA sur le CTP et la CRP

Par Vincent Graulet Directeur veille et prospective

L'engagement d'OPCALIA sur les dispositifs CTP et CRP, portés conjointement par les partenaires sociaux et l'Etat, n'est pas strictement financier. Il permet de travailler sur l'offre de formation locale, mobilise conseil et ingénierie de formation. Il fait valoir sa connaissance des entreprises du bassin, de la zone d'emploi pour faciliter également et l'identification de perspectives ou d'offres d'emploi.

De telle manière, l'interprofession fait valoir un positionnement naturel et légitime dans les situations de reconversion et de mobilité professionnelle.

Au regard du partenariat mis en œuvre aux plans national et territorial avec le réseau Pôle Emploi, OPCALIA mobilise son action dans l'accompagnement à l'élaboration de la solution « formation » d'un signataire du C.T.P. ou d'une C.R.P. Il est ainsi l'appui conseil et la contre-expertise éventuelle à la prescription d'un parcours de formation qui peut être co-construit entre le référent Pôle Emploi (ou le prestataire O.P.P.) et le bénéficiaire lui-même.

L'engagement d'OPCALIA

Au premier chef, une gestion spécifique des ressources allouées avec une chaîne administrative simplifiée et commune avec l'autre réseau interprofessionnel et désormais avec les OPCA de branche engagés.

Des conditions de financement dérogatoires et modulables selon les territoires dans un cadre organisationnel où ont été mis en place une gouvernance et un suivi national (chef de projet national dédié). Un suivi statistique des actions financées au profit des bénéficiaires qui permet ainsi une analyse des écarts entre les bassins d'emploi et les régions, un respect en continu d'un engagement national sur un coût horaire moyen de formation de 15 €/heure, des outils de reporting vers les partenaires sociaux, les acteurs territoriaux et les partenaires financeurs (FSE, FUP).*

Les principales missions d'OPCALIA : la valeur ajoutée

Elles se distinguent globalement en deux volets : un volet « entreprise » et un volet « offre de formation ».

Concernant le volet entreprise, les collaborateurs du réseau OPCALIA s'attachent à informer les entreprises du territoire sur le CTP et la CRP (les premiers résultats relatifs à l'évaluation des dispositifs pointent un déficit d'information et de notoriété notamment de la CRP), ils contribuent à identifier des entreprises en capacité d'accueillir un signataire d'un CTP ou d'une CRP pour une évaluation en milieu de travail.

L'OPCA met à disposition ses travaux d'analyse (missions d'observation...) en matière d'emploi et de formation sur le territoire concerné. Il intervient également pour sensibiliser les entreprises aux recrutements de bénéficiaires en transition professionnelle inscrits dans un parcours de reconversion professionnelle et contribue à identifier, au travers de sa connaissance des entreprises, sur l'identification de besoins emploi/compétences.

Concernant le volet offre de formation, son action est de plus en plus prégnante sur l'offre de formation locale. Grâce à sa connaissance des acteurs, il se positionne – dans le cadre du partenariat avec Pôle Emploi – pour sensibiliser et mobiliser les O.F. en termes de qualité de services (charte qualité) et d'appui à la définition du projet de formation du bénéficiaire.

De fait, les acteurs territoriaux doivent œuvrer pour que l'offre de formation apporte une solution pédagogique pendant la période de transition professionnelle (12 mois maximum).

Dans son cahier des charges, le réseau OPCALIA mobilise ses ressources humaines pour informer les référents Pôle Emploi sur sa capacité d'intervention (appui à la recherche d'OF d'un bon rapport qualité/prix, recherche de solution pour le montage financier, validation par OPCALIA de la solution formation au regard du process d'accompagnement et d'une offre de services renforcée normalement mise en œuvre par Pôle Emploi).

Le réseau OPCALIA est également en capacité de mobiliser son offre de services thématiques particulièrement sur la maîtrise des savoirs de base.

** Fonds social européen et Fonds Unitaire de Péréquation*